

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-CYR-SUR-MER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 3 décembre 2010**

L'an deux mille dix, le 3 décembre 2010,  
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT CYR SUR MER, réuni dans les locaux du Centre Communal d'Action Sociale, sur la convocation et la présidence de M. Philippe BARTHELEMY, Président du C.C.A.S.

N°d'Ordre : 29-10

Nombre de conseillers : 13

En exercice : 13

Présents : 10

Représentés : 0

Etaient présents : Mmes ANTONELLI – CALVEZ – DOYET –  
DUCHON-DORIS –RANERI - SAMAT  
SAN ROMA  
MM BARTHELEMY - BONNES – CARISSIMI

Etait excusée : Mme GIRAN-SAMAT

Assistent : Mme GALLERON, Directrice du CCAS  
Mme PICO, Directrice du Foyer-Logements

**Objet :**

Monsieur le Président expose au Conseil qu'une Décision Modificative est nécessaire pour le bon ordonnancement des dépenses de fonctionnement du C.C.A.S., notamment pour régulariser une erreur matérielle qui s'est produite au Budget Supplémentaire 2010 sur le compte 002.

Il propose donc la Décision Modificative suivante :

Section	Sens	Article	Fonction	Réduction	Ouverture
Fonctionnement	Dépense	605 Achat matériel, équipements et travaux	02		1 840,00
Fonctionnement	Recette	002 Excédent de fonction reporté	01	560,00	
Fonctionnement	Recette	6419 Rembours sur rémunération du personnel	613		2 400,00

**BUDGET 2010  
DU C.C.A.S.**

**Décision Budgétaire  
Modificative n° 1**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

ADOpte l'exposé qui précède,

ADOpte la Décision Budgétaire Modificative proposée sur le Budget du C.C.A.S. - Exercice 2010

***AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR , MOIS ET AN SUSDITS.***

*Pour Extrait Conforme,*

***Le Maire – Président du  
Centre Communal d'Action Sociale.***